
PROGRAMME DU CYCLE 2008 DE FORMATION
CONTINUE DES ANCIENS EXPERTS

Le CFCECAP et la CECAV organisent conjointement un cycle de formation continue destiné aux experts déjà inscrits sur les listes des cours d'appel.

Il s'agit d'un cycle de 6 conférences de formation générale, qui ne traite donc pas des spécificités des expertises dans les différentes branches, ce qui est de la compétence des compagnies mono disciplinaires, ou des groupes de spécialité, selon le cas.

Il est conseillé aux experts qui doivent renouveler leur inscription tous les 5 ans, de suivre une ou deux fois le cycle complet, et au moins deux ou trois fois la conférence n°1, dans la période quinquennale.

Chaque expert peut choisir chaque année un certain nombre de conférences, en fonction de ses contraintes d'emploi du temps, et étaler ainsi sa formation sur plusieurs années.

Les 6 conférences auront lieu au siège de la CNCEJ (de 17h30 à 19h30),
10 rue du Débarcadère 75017 PARIS (salle PRADEAU, 1^{er} sous-sol / R – 1)

Nous demandons aux anciens experts concernés, de s'inscrire dès qu'ils auront reçu le présent avis, en remplissant le coupon ci-après, et au plus tard le 20/09/2008, à adresser accompagné d'un chèque de 30€ par conférence pour la participation aux frais et **une enveloppe de retour timbrée** à

- la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Versailles, sis 5, rue Carnot 78000 Versailles, tel 01 30 21 79 22 / fax 01 39 67 00 48, e-mail c.experts@wanadoo.fr :
(COUPON + chèque + enveloppe timbrée à l'adresse de l'expert pour retour de l'attestation)

L'inscription est valable pour l'ensemble du cycle, quelque soit le nombre de conférences auxquelles l'expert assistera.

Ce cycle n'est ouvert qu'aux experts inscrits sur la liste de la Cour et régulièrement inscrits à leur compagnie.

Cette formation peut éventuellement être prise en charge par :

- le FIFPL, pour les professions libérales, 35/37 rue Vivienne 75083 - Paris Cedex 02)
- le Fonds d'Assurance des Professions Médicales (14, rue Fontaine – 75 009 Paris)

S'il le souhaite, l'expert doit gérer directement la prise en charge auprès de l'organisme concerné, en demandant la prise en charge avant le début de la formation.

**CYCLE 2008 DE FORMATION DES ANCIENS EXPERTS
PRÈS LES COURS D'APPEL DE PARIS ET VERSAILLES**

Monsieur ou Madame : _____ (nom) ___ _____ (prénom)

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Adresse Mail : _____

Branche / Rubrique / Spécialité : _____

Entourer les conférences choisies pour le cycle 2008 : 1 2 3 4 5 6

Montant : conférences x 30€ : =€
par chèque à l'ordre de la CECAV

À le

Signature :

NOTA :

- Il ne sera pas accusé réception du chèque.
- L'enveloppe timbrée en retour conditionnera la fourniture de l'attestation
(en rappelant que la fourniture de ces attestations est indispensable au moment des
procédures de ré-inscription)

REÇU POUR VOTRE COMPTABILITE

A remplir par le participant et à conserver par devers lui. -. Ne pas le retourner à la compagnie des experts.
Une fois rempli, il sert de justificatif fiscal

M./Mme

S'inscrit au cycle 2008 de formation des anciens experts inscrits sur les listes des Cours d'appel de
Paris et Versailles

Montant réglé en € :

Par chèque n° sur la banque.....

Fait à le

Signature :